

Formulation des vœux d'affectation après la 3^e
Fiche à remplir par les représentants légaux de l'élève

Pour obtenir de l'aide et connaître l'ensemble des formations proposées dans l'académie de Poitiers :

- Consulter le [téléservice affectation](#) ou le guide régional « [Après la 3e, poursuivre ses études en Nouvelle-Aquitaine – Académie de Poitiers](#) »
- Contacter le CIO (centre d'information et d'orientation) le plus proche de votre domicile.

Les données personnelles collectées dans cette fiche font l'objet d'un traitement automatisé. Les mentions légales relatives à la collecte des données personnelles et au traitement par Affelnet-Lycée sont présentées dans la note d'information aux élèves et à leurs représentants légaux, jointe à ce document.

La saisie des vœux définitifs dans AFFELNET-Lycée est de la responsabilité du chef de l'établissement dans lequel l'élève est scolarisé.

Fiche à retourner à : pour le :

À REMPLIR PAR LE(LES) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)	À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ
Le caractère obligatoire des réponses est précédé du signe *. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation.	
<p>Identité et coordonnées de l'élève :</p> <p>*NOM :</p> <p>*Prénom :</p> <p>Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> *Date de naissance:</p> <p>NOM et prénom du(des) représentant(s) légal(aux) :</p> <p>*Adresse :</p> <p>*Code postal :</p> <p>*Ville :</p> <p>Téléphone domicile :</p> <p>Téléphone portable :</p> <p>Courriel :</p> <p>En cas de déménagement, nouvelle adresse à la prochaine rentrée scolaire :</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <p>Date :</p> <p>*Signature du(des) représentant(s) légal(aux) :</p>	<p>Cachet de l'établissement</p>
	<p>*Code national de l'établissement (UAI) :</p> <p>*Département :</p> <p>*Ville :</p> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé sous contrat <input type="checkbox"/> Privé hors contrat</p> <p>*CODE Identifiant National Elève (INE) : _____</p> <p>*Élève boursier sur critères sociaux : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>*CODE zone géographique :</p> <p>*Décision d'orientation :</p> <p><input type="checkbox"/> 2nde générale et technologique ou 2nde spécifique</p> <p><input type="checkbox"/> 2nde professionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> 1^{ère} année de CAP</p> <p>Pour les établissements d'une autre académie : adresser les justificatifs concernant la situation de l'élève auprès de la DSDEN concernée (voir la note d'information aux élèves et à leur(s) représentant(s) légaux jointe).</p>

<p>*SCOLARITÉ (année en cours) :</p> <p><input type="checkbox"/> 3^e générale</p> <p><input type="checkbox"/> 3^e Prépa-métiers</p> <p><input type="checkbox"/> 3^e SEGPA ou EREA</p> <p><input type="checkbox"/> 3^e de l'agriculture</p> <p><input type="checkbox"/> Autre, cocher :</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> 2nde GT</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> 2nde pro</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> CAP</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> DARFI / récurrent</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> ou préciser :</p> <p>.....</p> <p>Langues vivantes suivies :</p> <p>LV1 :</p> <p>LV2 :</p>	<p>*À compléter pour les élèves n'ayant pas le LSU uniquement</p> <p style="text-align: center;"><i>(Utiliser la fiche d'aide à la saisie des évaluations, plus d'information sur la note jointe)</i></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center;">Compétences du socle (indiquer le nombre de points par compétence ou « Abs » en l'absence d'évaluation)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 60%;">Langue française</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td>Langues étrangères et, le cas échéant, langues régionales</td> <td>.....</td> <td rowspan="7" style="text-align: center; vertical-align: middle;">Maîtrise</td> </tr> <tr> <td>Langages mathématiques, scientifiques et informatiques</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Langages des arts et du corps</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Méthodes et outils pour apprendre</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Formation de la personne et du citoyen</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Systèmes naturels et systèmes techniques</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Représentations du monde et activité humaine</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">Disciplines (indiquer la moyenne des points par discipline ou « Abs » en l'absence d'évaluation)</td> </tr> <tr> <td style="width: 60%;">Français</td> <td style="width: 10%;"></td> <td rowspan="10" style="text-align: center; vertical-align: middle;">Objectifs</td> </tr> <tr> <td>Mathématiques</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Histoire-géographie-enseignement moral & civique</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Langue vivante 1</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Langue vivante 2</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Education physique et sportive</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Arts plastiques</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Education musicale</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>SVT / Sciences et technologies</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Technologie / Découverte professionnelle</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Physique-chimie</td> <td>.....</td> </tr> </tbody> </table>	Compétences du socle (indiquer le nombre de points par compétence ou « Abs » en l'absence d'évaluation)			Langue française			Langues étrangères et, le cas échéant, langues régionales	Maîtrise	Langages mathématiques, scientifiques et informatiques	Langages des arts et du corps	Méthodes et outils pour apprendre	Formation de la personne et du citoyen	Systèmes naturels et systèmes techniques	Représentations du monde et activité humaine	Disciplines (indiquer la moyenne des points par discipline ou « Abs » en l'absence d'évaluation)			Français		Objectifs	Mathématiques	Histoire-géographie-enseignement moral & civique	Langue vivante 1	Langue vivante 2	Education physique et sportive	Arts plastiques	Education musicale	SVT / Sciences et technologies	Technologie / Découverte professionnelle	Physique-chimie
Compétences du socle (indiquer le nombre de points par compétence ou « Abs » en l'absence d'évaluation)																																																
Langue française																																																
Langues étrangères et, le cas échéant, langues régionales	Maîtrise																																														
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques																																															
Langages des arts et du corps																																															
Méthodes et outils pour apprendre																																															
Formation de la personne et du citoyen																																															
Systèmes naturels et systèmes techniques																																															
Représentations du monde et activité humaine																																															
Disciplines (indiquer la moyenne des points par discipline ou « Abs » en l'absence d'évaluation)																																																
Français		Objectifs																																														
Mathématiques																																															
Histoire-géographie-enseignement moral & civique																																															
Langue vivante 1																																															
Langue vivante 2																																															
Education physique et sportive																																															
Arts plastiques																																															
Education musicale																																															
SVT / Sciences et technologies																																															
Technologie / Découverte professionnelle																																															
Physique-chimie																																															

Demande de formation professionnelle par la voie de l'apprentissage : La saisie du vœu n'est pas suffisante. Il est obligatoire de trouver un employeur et de contacter directement un centre de formation pour apprentis (CFA).

Demande de section européenne en 2nde générale et technologique : Une fiche de candidature doit être complétée par l'élève et son (ses) représentant(s) légal(aux), disponible auprès de l'établissement fréquenté actuellement.

Formulation des vœux d'affectation après la 3^e
Fiche à remplir par les représentants légaux de l'élève

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION		À REMPLIR PAR LE(LES) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)	
		Formation demandée	Établissement demandé
Vœu n°8	Voie pro.	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} professionnelle Spécialité ⁽¹⁾ :	Nom du lycée, du CFA ou de la MFR :
		<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP Spécialité :	
Code vœu (8 chiffres) -----	2 ^{nde} GT	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} générale et technologique. <i>Si nécessaire, préciser :</i> <input type="checkbox"/> EO ⁽²⁾ Arts du cirque <input type="checkbox"/> EO ⁽²⁾ Création et culture design <input type="checkbox"/> EO ⁽²⁾ Langues et cultures de l'Antiquité. Préciser : <input type="checkbox"/> EO ⁽²⁾ Artistique. Préciser : <input type="checkbox"/> Section binationale (ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC). Préciser : <input type="checkbox"/> Section européenne. Préciser la langue : <input type="checkbox"/> Section sportive. Préciser le sport :	Commune : Département :
Conforme à la décision d'orientation : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} Sciences et technologie de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) <input type="checkbox"/> Autre académie OU <input type="checkbox"/> Établissement privé hors contrat	Internat souhaité : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Vœu n°9	Voie pro.	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} professionnelle Spécialité ⁽¹⁾ :	Nom du lycée, du CFA ou de la MFR :
		<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP Spécialité :	
Code vœu (8 chiffres) -----	2 ^{nde} GT	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} générale et technologique. <i>Si nécessaire, préciser :</i> <input type="checkbox"/> EO ⁽²⁾ Arts du cirque <input type="checkbox"/> EO ⁽²⁾ Création et culture design <input type="checkbox"/> EO ⁽²⁾ Langues et cultures de l'Antiquité. Préciser : <input type="checkbox"/> EO ⁽²⁾ Artistique. Préciser : <input type="checkbox"/> Section binationale (ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC). Préciser : <input type="checkbox"/> Section européenne. Préciser la langue : <input type="checkbox"/> Section sportive. Préciser le sport :	Commune : Département :
Conforme à la décision d'orientation : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} Sciences et technologie de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) <input type="checkbox"/> Autre académie OU <input type="checkbox"/> Établissement privé hors contrat	Internat souhaité : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Vœu n°10	Voie pro.	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} professionnelle Spécialité ⁽¹⁾ :	Nom du lycée, du CFA ou de la MFR :
		<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} année de CAP Spécialité :	
Code vœu (8 chiffres) -----	2 ^{nde} GT	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} générale et technologique. <i>Si nécessaire, préciser :</i> <input type="checkbox"/> EO ⁽²⁾ Arts du cirque <input type="checkbox"/> EO ⁽²⁾ Création et culture design <input type="checkbox"/> EO ⁽²⁾ Langues et cultures de l'Antiquité. Préciser : <input type="checkbox"/> EO ⁽²⁾ Artistique. Préciser : <input type="checkbox"/> Section binationale (ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC). Préciser : <input type="checkbox"/> Section européenne. Préciser la langue : <input type="checkbox"/> Section sportive. Préciser le sport :	Commune : Département :
Conforme à la décision d'orientation : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/> 2 ^{nde} Sciences et technologie de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) <input type="checkbox"/> Autre académie OU <input type="checkbox"/> Établissement privé hors contrat	Internat souhaité : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

(1) Ou familles de métiers pour certaines 2^{ndes} professionnelles

(2) Enseignement optionnel

Vœux hors académie de Poitiers			
À REMPLIR PAR LE(LES) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)			
Vœux	Académie	Formation demandée	Établissement et commune
		Indiquer : 2 ^{nde} pro, 1 ^{ère} année de CAP ou 2 ^{nde} GT Préciser la spécialité / famille de métiers ou l'enseignement optionnel pour la voie professionnelle, indiquer le statut (apprenti ou scolaire)	
Vœu 1			
Vœu 2			
Vœu 3			
Vœu 4			
Vœu 5			

Note d'information aux élèves et à leur(s) représentant(s) légal(aux)

De l'orientation à l'inscription

Les documents sont disponibles sur www.ac-poitiers.fr, rubrique Orientation – Formation > Affectation – admission > Après la 3^e

L'orientation

Le dialogue entre l'établissement et les représentants légaux, tout au long de l'année, permet d'aboutir à la décision d'orientation du chef d'établissement. Les décisions d'orientation possibles après la classe de 3^e sont les suivantes : 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, 1^{ère} année de CAP. Une décision d'orientation :

- "1^{ère} année de CAP" permet de faire des vœux en 1^{ère} année de CAP uniquement
- "2nde professionnelle" permet de faire des vœux dans la voie professionnelle uniquement : 2nde professionnelle et 1^{ère} année de CAP
- "2nde GT" permet de faire des vœux en 2nde GT, 2nde professionnelle et 1^{ère} année de CAP

Important : les vœux d'affectation doivent être concordants avec la décision d'orientation.

Après la décision d'orientation : l'affectation

Les vœux de poursuite d'études peuvent être saisis dans le téléservice affectation par les représentants légaux, et sont saisis ou validés dans l'application Affelnet-Lycée (Affectation des élèves sur le net) par l'établissement d'origine, que l'élève soit scolarisé dans un établissement de l'académie de Poitiers ou d'une autre académie.

Les élèves venant d'une autre académie ont la possibilité de candidater dans l'académie de Poitiers si la formation demandée dans l'académie de Poitiers n'est pas proposée par la voie scolaire dans un établissement public de son académie d'origine, ou si les responsables légaux emménagent ou résident dans l'académie.

Pour ces deux situations, il est obligatoire d'adresser les justificatifs auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) concernée par la demande avant la date indiquée dans le calendrier académique des procédures.

Coordonnées des services concernés et information complémentaire à retrouver sur www.ac-poitiers.fr, rubrique Orientation – Formation > Affectation – admission > Après la 3^e.

Vous êtes informé du résultat de l'affectation à partir du mardi 29 juin 2021.

- Dans les établissements publics de l'éducation nationale, la décision définitive d'affectation relève de la compétence de l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (IA-DASEN).
- Dans les établissements publics de l'enseignement agricole, la décision définitive d'affectation relève de la compétence du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).
- Dans les établissements privés sous contrat, la décision définitive d'admission relève de la compétence des directeurs de lycées.

Si l'élève est affecté ou admis	Si l'élève est classé sur Liste supplémentaire (LS)	Si l'élève est refusé
Le lycée d'accueil vous envoie la <u>notification</u> d'affectation. Vous avez 8 jours maximum pour l'inscrire . L'obtention d'une affectation dans un établissement ne garantit pas une place à l'internat au moment de l'inscription dans l'établissement.	L'établissement d'origine vous envoie la <u>fiche résultat</u> avec le rang de classement précisé. Un élève classé en LS ne peut remonter sur la liste que si des élèves mieux classés démissionnent.	L'établissement d'origine vous envoie la <u>fiche résultat</u> .

Après les résultats de l'affectation : l'inscription

Vous devez obligatoirement procéder à l'inscription administrative dans le lycée dès réception du dossier d'affectation adressé par l'établissement d'accueil. Pour certains établissements, une télé-inscription est possible : renseignez-vous auprès de votre établissement.

Si vous ne procédez pas rapidement à l'inscription, vous serez considéré comme démissionnaire et votre place pourra être proposée à un autre candidat.

Si l'élève est en LS ou Refusé, il est nécessaire de rester en lien avec son établissement d'origine. Vous pourrez formuler de nouveaux vœux d'affectation à partir du 7 septembre 2021, sur les places vacantes (liste des places vacantes disponible dans les établissements scolaires et les centres d'information et d'orientation).

Pour remplir la fiche de formulation des vœux

Consultez le téléservice affectation pour connaître les spécialités des formations professionnelles et les enseignements optionnels de 2nde GT proposés dans les lycées de l'académie.

Un vœu correspond à l'intitulé complet de la formation et le nom complet de l'établissement dans lequel elle est proposée. Il est nécessaire de les préciser pour chacun des vœux formulés.

- Les élèves peuvent formuler de 1 à 10 vœux dans l'académie, classé(s) par ordre de préférence, et 5 hors académie.
- Tous les vœux doivent figurer sur cette fiche.
- Pour les demandes dans les établissements privés (dont CFA, MFR, etc.), vous devez obligatoirement faire les démarches d'inscription directement auprès des établissements concernés, en plus des vœux dans AFFELNET-Lycée.
- Les psychologues de l'Éducation nationale – EDCO et les professeurs principaux peuvent vous aider dans la formulation des vœux. Demandez-leur conseil en établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

Demandes pour une 2nde professionnelle ou une 1^{ère} année de CAP

- **Sous contrat d'apprentissage** : la saisie de la demande est faite pour information et pour faciliter le suivi de l'élève mais elle n'implique pas la signature d'un contrat d'apprentissage. Il est nécessaire de signer un contrat d'apprentissage avec un employeur et de s'inscrire en centre de formation. Les démarches auprès du centre de formation et la recherche d'un employeur sont obligatoires et sont de la responsabilité des représentants légaux de l'élève.
- **Sous statut scolaire (établissement à temps plein de l'éducation nationale ou de l'agriculture)** : Ces formations ont des capacités d'accueil limitées. Les critères retenus pour l'affectation sont les compétences du socle commun, les résultats scolaires obtenus durant l'année de troisième, le rang du vœu et selon les situations, des bonus. Certaines formations sont plus demandées que d'autres : il est donc conseillé de **formuler plusieurs vœux**.

Demandes pour une 2nde générale et technologique

Vous devez faire figurer parmi les 10 vœux la demande pour une 2nde générale et technologique dans votre lycée de secteur, si la décision d'orientation y est favorable.

Le choix des enseignements optionnels (EO) n'a aucun lien avec la série du baccalauréat général ou technologique. Il se fait à l'inscription dans l'établissement et ne figure pas sur les notifications d'affectation ⁽¹⁾.

- Les **enseignements optionnels (EO)** souhaités par l'élève sont toujours à confirmer lors de l'inscription ⁽¹⁾.
- La demande d'une **section européenne** en 2nde GT doit se faire auprès du lycée à l'aide d'une **fiche de candidature** (document disponible dans l'établissement de l'élève). Attention, cette demande n'apparaît pas sur la fiche récapitulatif des vœux saisis, qui vous est remise pour signature par votre établissement.

⁽¹⁾ **Excepté dans deux cas où l'inscription doit se faire sur l'enseignement optionnel qui est indiqué sur la notification d'affectation** : lorsque le choix correspond à un enseignement optionnel avec un nombre de places limité, lorsqu'une dérogation est accordée pour un enseignement optionnel non proposé sur le lycée de secteur.

- L'établissement dans lequel est scolarisé l'élève doit éditer la fiche récapitulative des vœux saisis sur l'application Affelnet-Lycée.
- Cette fiche est ensuite communiquée au(x) responsable(s) légal(aux), pour vérification et signature.
- Elle doit être retournée à l'établissement pour être ajoutée au dossier scolaire de l'élève.

Mentions légales : Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dénommé Affelnet-Lycée. Le résultat de ce traitement permet de préparer les travaux de la commission d'affectation et la décision d'affectation de l'IA-DASEN. L'algorithme permet d'apparier chacun des vœux d'affectation formulés par les élèves avec l'offre de formation en fonction de la capacité d'accueil. L'élève classe ses vœux par ordre de préférence. Pour chacun de ses vœux, l'élève est classé en fonction des critères de priorités définis par l'académie de l'établissement demandé. Si l'élève est admissible dans plusieurs vœux, la décision finale d'affectation porte sur le vœu préféré.

Le ministère de l'éducation nationale est responsable de l'application Affelnet-lycée pour son développement et le recteur d'académie pour la valorisation de ses paramètres. Conformément à l'arrêté du 17 juillet 2017 portant création par le ministère de l'éducation nationale d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, le traitement Affelnet-Lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves et apprentis en classes de 2nde et 1^{ère} professionnelles, générales et technologiques et en première année de CAP par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique. Les personnes habilitées de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés, des services gestionnaires de l'affectation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale et du rectorat, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Les droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes et de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après la mort s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Le caractère obligatoire des réponses est signalé par le signe *. A défaut de réponse, l'information ne sera pas valorisée pour l'affectation. Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : Monsieur Gilles Braun - 110 rue de Grenelle 75007 Paris

Coordonnées du délégué à la protection des données de l'académie : Monsieur Anthony Barillot – 22 rue Guillaume VII le Troubadour 86000 Poitiers